

Le Journal Suisse

d'Égypte et du Proche-Orient

Rédaction-Administration 20 Rue Salah El Dine ALEXANDRIE

AU CAIRE 8, Avenue Khalek Saroit pacha Tél. 67282.

ABONNEMENTS : En Égypte: P.T. 125 par année

JOURNAL SUISSE D'ÉGYPTÉ ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Égypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Égypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150



MAITRES HORLOGERS A GENÈVE chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL DES ETATS

Traitements

Reprenant ses travaux, le Conseil des Etats, après rapport de M. Speiser (rad. Argovie) a voté par 38 voix contre zéro l'arrêté portant augmentation de 5% des traitements du Chancelier de la Confédération, des membres du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des Assurances, et ensuite, par 38 voix contre zéro, un second arrêté concernant les retraites des juges aux Tribunaux fédéraux.

Mesures douanières

Le Conseil des Etats a approuvé par 38 voix sans opposition la réduction temporaire du droit de douane grevant les bananes fraîches en régimes, par 37 voix contre zéro le remboursement des charges douanières sur les pommes de terre de table de la récolte de 1955, et par 36 voix contre 1 la réduction temporaire des droits de douane grevant le bois d'œuvre d'essence résineuse. Toutes ces mesures ont été prises par le Conseil fédéral dans l'intérêt de l'approvisionnement du pays et aussi pour prévenir des hausses de prix. La Chambre a voté ensuite par 40 voix contre zéro la clause d'urgence pour l'arrêté fédéral concernant l'utilisation du blé germé de la récolte 1956.

Banque Nationale Suisse

Le Conseil des Etats s'occupe du renouvellement du privilège d'émission de la Banque nationale suisse. M. Lusser (cons. Zoug) rapporte, indiquant que le renouvellement du privilège d'émission pour la période allant du 21 juin 1957 au 20 juin 1977 est fondé sur l'article 39 de la Constitution fédérale. Cette mesure est justifiée par la sage politique monétaire de la Banque nationale au cours des dernières années. M. Gautier (lib. Genève) appuie le projet, tout en émettant quelques considérations sur la politique monétaire. Il estime qu'il serait désirable que les communes et les cantons fassent encore preuve de plus de réserve dans le domaine des constructions.

Décisions diverses

Sur rapport de M. Schmuki (cons. Saint-Gall), la Cham-

bre adopte, par 29 voix sans opposition, le 53ème rapport du Conseil fédéral sur les mesures de défense économique envers l'étranger.

M. Péreard (rad. Genève) recommande l'acceptation d'une motion du Conseil national en faveur de l'octroi aux rentiers de la Caisse nationale d'assurance de Lucerne d'une allocation de renchérissement qui correspond à la dépréciation monétaire survenue depuis l'application de la rente. M. Etter, Conseiller fédéral, déclare que la dépense supplémentaire ne sera pas entièrement supportée par la Confédération, sur quoi le projet est adopté sans opposition par 23 voix.

Kursaaals

M. Fauquex (lib. Vaud) développe une motion priant le Conseil fédéral de présenter aux Chambres un projet de révision de la Constitution pour que la mise maximum au jeu de la boule pratiquée dans les kursaals suisses soit portée de 2 à 5 francs, ce qui doit permettre de l'adapter à la valeur actuelle de la monnaie. Cette augmentation doit permettre de procurer des ressources complémentaires en faveur du tourisme et pour les secours en faveur des victimes des dévastations naturelles.

M. Feldmann, Président de la Confédération, expose l'évolution des jeux de hasard en Suisse, jeux qui furent toujours vivement combattus. Partisans et adversaires étaient à peu près de force égale. Le Conseil fédéral lui-même ne put se résoudre, il y a peu d'années, à proposer une augmentation de la mise à 5 francs, bien qu'il se soit rendu compte et se rende compte encore aujourd'hui que la modernisation des kursaals est désirable. On peut cependant se demander si les ressources nécessaires doivent être procurées uniquement par les jeux. De solides raisons peuvent évidemment être invoquées en faveur d'une adaptation, et le Conseil fédéral accepte de proposer au Département une révision de l'art. 35, al. 3, de la Constitution fédérale, mais en s'abstenant de fixer dans la Constitution le montant de la mise maximum. Cette mise devrait être stipulée dans une ordonnance d'exécution soumise au référendum. Sous cette réserve, le Chef du Département de Justice et Police accepte la motion, qui est ensuite adoptée par le Conseil par 26 voix contre 5.

Comité suisse d'actions pour la défense nationale

Le « Comité suisse d'actions pour la défense nationale » a été constitué à Berne au cours d'une assemblée présidée par M. Eugène Dietschi, Conseiller national, Bâle, et réunissant de nombreux représentants de partis politiques, et de gymnastes. M. Dietschi a fait savoir au milieu des applaudissements de l'assistance, que le général Guisan avait bien voulu assumer la présidence de ce Comité d'action. Le Général Guisan aujourd'hui âgé de 82 ans, et qui a subi un refroidissement en assistant dernièrement aux manœuvres des brigades de montagne 10 et 11, a envoyé à l'Assemblée un message déclarant notamment: « Des initiatives dépour-

ves du sens de responsabilité sont parties de Lausanne; aussi a-t-il été indiqué que la direction de la contre-action ait également son siège dans le chef-lieu vaudois, cela pour prouver au peuple suisse que tous les citoyens vaudois ne sont absolument pas d'accord avec les principes des initiatives irrespectueuses, inspirées d'idéologies étrangères.

Les conseillers nationaux Dietschi (Bâle), Renold (Argovie) et Hauser (Zurich) le Conseiller aux Etats Bourgnecht (Fribourg) et le député Jacques Chamorel (Vaud), ont été élus vice-présidents du Comité. L'Assemblée a constitué pour terminer une commission de travail.

CONSEIL NATIONAL

Blé germé

La question est l'aide à apporter aux producteurs dont le blé a germé en large quantité ou n'a pas pu être récolté dans des conditions propres à en faire du blé panifiable devant être pris en charge par la Confédération.

MM. Stadlin (radical zougivois) et Brochon (agriculteur vaudois), présentent un rapport favorable, au nom d'une commission unanime, sur les propositions du Conseil fédéral du 14 septembre de cette année.

Il y est prévu que les blés germés, qui représentent peut-être 50 0/0 d'une récolte normale, soit de 6 à 8000 wagons, seront utilisés comme céréales fourragères. Ces quantités seront vendues aux marchands spécialisés 39 francs le quintal, étant payées aux producteurs 56 francs. La différence sera supportée par la Confédération; cette dernière remboursera en outre la moitié des dépenses que feront les cantons pour indemniser les producteurs de montagne lésés.

Elle pourra restreindre, le temps nécessaire à la résorption du blé indigène germé, les importations de céréales fourragères étrangères.

Tout le monde est d'accord sur l'entrée en matière. Mais, comme bien souvent en pareil cas, plusieurs orateurs éprouvent le besoin de s'extérioriser. Ce sont cette fois, MM. Doswald (indépendant argovien), Gfeller (agriculteur bernois) et Gendre (conservateur catholique fribourgeois).

La-dessus le président constate que rien ne s'oppose plus au passage à la discussion des articles qu'il ajourne au lendemain.

Le Conseil national a liquidé l'arrêté sur l'aide à apporter par la Confédération pour l'utilisation du blé indigène ayant pâti des conditions atmosphériques de l'année 1955. L'entrée en matière est acquiescée de la veille. Mais, à la discussion des articles, M. Duttweiler (indépendant bernois) présente un amendement qui voudrait introduire une discrimination entre les producteurs secourus selon leur situation sociale. Il allègue que les agriculteurs n'ont pas un droit à ce secours fédéral, qu'ils sont mis au bénéfice d'un geste de solidarité confédérale et que, par conséquent, ce geste peut et doit être nuancé. On lui répond notamment, du côté des radicaux zougivois et Brochon (agriculteur vaudois) qu'il s'agit d'intervenir rapidement, et que les subtilités ne sont pas de mise.

L'amendement de M. Duttweiler est écarté par 106 voix contre 20, et l'ensemble de l'arrêté admis par 143 voix sans opposition.

Circulation routière

On reprend ensuite la loi sur la circulation routière, que l'on avait abandonnée, la session dernière, à son article dixième. Avec les mêmes rapporteurs, qui sont MM. Guinand (radical genevois) et Eggenberger (socialiste saint-gallois), on recommence à défilé l'écheveau des 99 articles du projet.

Trois amendements de M. Huber (socialiste saint-gallois) sont écartés, à des majorités massives, à l'article 14. En revanche, le député saint-gallois impose son point de vue, à l'article 16, concernant la publication du retrait de permis de conduire en cas de récidive. Il obtient la victoire, en faveur de cette publication, par 95 voix contre 4, malgré l'opposition, assez molle d'ailleurs, des rapporteurs.

Le nombre des articles suivants, dont la teneur a été soigneusement étudiée par la commission, n'offrent pas matière à longues discussions. Néanmoins, on s'arrête assez longtemps à l'article 25, qui est l'article-clé des règles de la circulation. Les rapporteurs et tout particulièrement M. Guinand, relèvent qu'il s'agit là de ce qu'on pourrait appeler le pivot moral de ces règles. Il vaut la peine de citer textuellement cet article, qui correspond aux dispositions admises par les conventions internationales.

« Chacun doit se comporter, dans la circulation, de manière à ne pas entraver ni mettre en danger ceux qui utilisent la chaussée conformément aux règles établies. « Une prudence particulière s'impose à l'égard des enfants, des infirmes et des personnes

âgées, mais également quand il apparaît qu'un usager de la route va se comporter de manière incorrecte ».

Conformément à leur ligne de conduite, qui consiste à faire enregistrer, pour l'avenir, une interprétation authentique des textes que l'on est en train d'éplucher, les rapporteurs commentent assez longuement cet article, que personne ne combat, ni ne demande d'amender, ou ils voient une sorte de principe éthique inspirant toutes les règles particulières de la circulation.

L'article 25 est admis facilement, ainsi que les articles suivants, jusqu'au numéro 30 compris.

Un débat d'importance est prévu à l'article 31, qui traite — sujet éminemment contentieux — des limitations de vitesse. Sagement, le président renvoie l'affaire au lendemain à la matinée entière est réservée à cette loi sur la circulation routière, qu'on n'aura d'ailleurs pas le temps, à vues humaines, d'achever avant la fin de la session.

Postulats

M. Streuli, chef du Département des Finances et des Douanes, prend note d'un postulat de M. Widmer (rad. Argovie) qui demande, en particulier une révision des statuts de la Caisse d'assurance du personnel de l'Administration générale de la Confédération en vue d'adapter les rentes à la valeur actuelle de la monnaie. Les travaux y relatifs sont déjà en cours.

Initiatives populaires

M. Ming (cons. Obwald) développe ensuite une motion concernant l'exercice du droit d'initiative populaire et demandant que les initiatives judiciaires anticonstitutionnelles puissent être déclarées irrecevables par l'Assemblée fédérale. M. Alfred Borel (rad. Genève) développe ensuite un postulat invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport sur les conditions de forme et de fond précises auxquelles l'exercice du droit d'initiative populaire doit être subordonné sans qu'il soit touché par autant à un droit fondamental de notre démocratie. Enfin, M. Grendelmeier (indép. Zurich) demande au Conseil fédéral quelles mesures il envisage de prendre pour que la loi de 1892 concernant le mode de procéder pour les demandes d'initiatives populaires, loi modifiée le 5 octobre 1950 soit strictement respectée, notamment par rapport au délai de 3 ans fixé pour l'examen par les Chambres d'une demande d'initiative. L'orateur prétend que ce délai n'a pas été observé par le Conseil des Etats lorsque celui-ci s'est prononcé sur l'initiative relative aux concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques. Dans sa réponse, M. Feldmann, Président de la Confédération, accepte la motion Ming sous forme d'un postulat. Le Chef du Département de Justice et Police accepte également les postulats de MM. Borel et Grendelmeier pour étude de l'ensemble des questions soulevées. Le postulat Ming, combatu par M. Huber (soc. St-Gall) est accepté par 77 voix contre 35.

M. Feldmann accepte ensuite pour étude un postulat de M. Rubi (soc. Berne) qui demande une réglementation du commerce de biens-fonds agricoles, afin de lutter contre la spéculation qui a des conséquences déplorables pour quantités de petites ou moyennes entreprises agricoles. Le Chef du Département de Justice et Police accepte de même, sous forme de postulat, une motion de M. Freimueller

(soc. Berne) concernant la spéculation immobilière. Une commission d'experts est déjà au travail et étudie le problème.

Circulation routière

L'article 31 du projet de loi sur la circulation routière, qui traite de la vitesse des véhicules automobiles. M. Reichling (pays. Zurich) se prononce pour une vitesse maximum de 60 km/h. à l'intérieur des localités. M. Furgler (cons. Saint-Gall) est adversaire de la fixation d'une vitesse maximale valable d'une manière générale. M. Munz (ind. Zurich) est partisan de la limitation de la vitesse maximum. Après les répliques des rapporteurs, MM. Guinand (rad. Genève) et Eggenberger (soc. Saint-Gall), et des explications complémentaires de M. Feldmann, Président de la Confédération, qui est opposé à une réglementation schématique de la vitesse maximum dans les localités, le Conseil passe au vote. La proposition Schmidt (soc. Argovie) de fixer à 40 km/h. la vitesse maximum est repoussée par 106 voix contre 45, celle de M. Tschumi (pays. Berne) de fixer la limite à 60 km/h. est écartée par 113 voix contre 56, puis par 131 voix contre 31, la Chambre décide de fixer la vitesse maximum dans les localités à 50 km/h. et par 129 voix contre 39, elle introduit la possibilité d'un recours au Conseil fédéral

(Lire la suite en page 3)

LA POUSSEE DE LA DEMESURE

par Pierre Grellet

Je suis trop grand pour moi, disait un héros de Balzac. On a parfois le sentiment que c'est le cas pour notre pays. Nous n'échappons pas à la mesure qui est un petit espace, nous voudrions nous mettre à l'échelle des plus grands. C'est le monde qui devient trop grand pour nous. Il y a des dimensions qui nous sont imposées. Nous ne pouvons plus nous contenter de routes dont la largeur est proportionnée à la surface de notre sol qui est la 235ème partie de celle de l'Europe et la 1234ème de celle du monde. Quand nous les élargissons, nous empiétons sur notre sol cultivable, qui ne cesse de se rapetisser. Il en est de même si nous doublons nos voies ferrées, dont certaines supporteront d'autres quadruplés. Nous sommes cinq millions d'habitants à nous presser sur les deux tiers de notre sol habitable. Nous ne pouvons réduire les dimensions de nos maisons pour les accommoder à notre superficie, si restreinte. Aussi, la surface bâtie envahit-elle rapidement la surface verte. En somme, nous manquons d'espace.

Nos lacs se ceinturent d'habitants, de quais, d'usines, de garages. Eau aussi s'amodrisse dans le paysage. Ils deviennent des étendues des agglomérations urbaines. Il en est qui sont en passe de ressembler à des nappes murées. Comme ces transformations ne se font pas subitement, les rivières n'en sont pas frappées. C'est quand on revêt les rives à un long intervalle qu'on en a conscience. Il s'est formé, pour les plus urbanisés, des associations de défense de leurs rives.

Le Léman, notre petite Méditerranée, n'est pas à l'abri, malgré ses dimensions, de l'accroissement de sa population riveraine, qui a plus que doublé depuis le commencement de ce siècle. A son tour, il connaît les problèmes posés par la pollution de ses eaux. Il change peu à peu de couleur. Les poètes « lakistes » des précédentes générations auraient peine à reconnaître sa limpidité et son azur. Il passe insensiblement au gris.

Mais surtout, les grèves ombragées d'arbres sont progressivement mangées par les constructions. Genève s'étend incessamment vers Lausanne et Leysin, marche à la rencontre de Genève. Les villages se soudent l'un à l'autre et sont toujours moins séparés par des zones naturelles. La capitale vaudoise prolonge ses faubourgs lacustres. Ceux-ci s'étirent du côté de Vevey. Le pays classique ne correspond plus à l'image de Juste Olivier où des vignes pendent sur les eaux qu'elles embaument au printemps du parfum des résédas et des violettes, tandis que sur le Léman planait avec lenteur le triangle flottant de la voile latine. Ces transformations sont inévitables. Nos paysages n'ont jamais été figés. Mais ces changements lents ont singulièrement accéléré leur allure avec la grande concentration de la population dans les villes et le développement foudroyant de l'industrie. Sur les rives lémaniques, ces phénomènes ont accentué le contraste entre les deux rives. La française nous offre encore l'exquise liaison de

l'eau et de la végétation, la frange de ses grèves boisées, ses forêts qui trempent leurs feuillages dans l'onde, ses villes et ses villages ordonnés dans la nature. La côte suisse, vue du lac, se découvre d'une mer d'habitants qui, à la faveur d'une inclinaison moindre du terrain, montent incessamment de la rive dans les coteaux de vignes.

Il est fatal que l'élargissement des routes aie encore le tableau. Mais il n'est pas inconcevable de chercher à ménager la transition du passage. On s'y emploie de divers côtés, mais ne serait-il pas bon que ces efforts dispersés soient coordonnés, pour notre lac aussi, par un groupement de défense des rives, analogue à celui qui a travaillé ailleurs avec succès à attirer tout d'abord l'attention du public sur les changements qui se produisent et ensuite à sauvegarder ce qu'il est encore possible du caractère du site lacustre? Pourquoi cette alliance n'engloberait-elle pas tous les pays riverains: Genève, Vaud, le Valais et aussi la Savoie qui participe avec nous à cette communauté lémanique dont aucune composante ne peut se désolidariser, car tout concourt à la beauté de l'ensemble?

L'image du pays change rapidement sur le plan horizontal. Nous ne conservons pas, dans son intégrité, le plan vertical. Ses lignes de faite demeurent pareilles, mais leur échelle perd de sa grandeur par la pollution des téléphériques et l'assaut hydraulicien. Aux pieds de ces remparts, nous construisons des gratte-ciel qui, eux aussi, sont trop grands pour nous. Nous avons, au temps de Tartarin, coiffé nos belvédères de caravansérails devenus débris, comme si nous avions voulu jeter défi à nos cimes.

N'en serait-ce pas un que cette tour de plus de 500 mètres, la plus haute du monde, qu'on projette d'élever à Lausanne en face des montagnes de Savoie? Nous sommes le pays par excellence des points de vue, la terre la plus riche en sommets du continent. Cette monstrueuse aiguille de métal ne paraîtrait-elle pas plus déplacée encore, plus prétextuelle, plus artificielle au milieu d'un paysage aussi bosselé que le nôtre, aussi riche en dénivellations, aussi caractérisé par ses altitudes?

La Tour Eiffel domine de ses 300 mètres un paysage plat, couvert au loin par une ville de cinq millions d'habitants. Près de trois quarts de siècle après sa construction, elle semble encore démesurée. Comment cette aiguille de 500 mètres, dominant une cité de cent mille habitants, en face de la haute dentelle d'un horizon alpestre, ne fausserait-elle pas l'échelle d'un admirable paysage doté par la nature? Dans le reste du pays, on se le demande, plus que nous le pensons, et cet étonnement pourrait bien se manifester quand il s'agira de trouver les 20 millions donnés comme nécessaires pour réaliser cette concurrence américaine du colossal.

Jean CAUBET

(Gazette de Lausanne).

Le tunnel sous le Mont-Blanc sera le plus long tunnel routier du monde

La première, la plus utile des vertus pour un inventeur ou pour celui qui rêve de réaliser une grande œuvre c'est incontestablement la patience.

On vient de s'en apercevoir à nouveau pour l'affaire du tunnel sous le Mont-Blanc.

L'ingénieur Arnold Monod, à qui l'on doit le projet initial est mort sans avoir entrevu — suprême consolation — la réalisation de son idée. Car il aura fallu cinquante ans d'études, d'efforts, de démarches pour qu'enfin cette idée prenne corps.

C'est en effet le 27 décembre 1907 qu'Arnold Monod mettait sur pied le syndicat d'étude du tunnel du Mont-Blanc et de ses voies d'accès. Il avait si souvent pensé à la chose au cours de ses excursions dans le Massif qu'il rêvait de réunir par un tunnel ferroviaire Chamoni à Courmayeur, Paris à Rome par Genève et le col de la Faucille. On venait, l'année précédente, d'ouvrir à la circulation le tunnel du Simplon. Ceux du Mont-Cenis et du Saint-Gothard avaient été heureusement terminés.

Pourquoi ne pas ouvrir une quatrième percée alpine? Monod réussit à intéresser à son projet le gouvernement italien et une commission d'étude se réunir à Rome.

Mais la guerre de 1914 arrêta tout. On avait en France et en Italie d'autres chats à fouetter et d'autres dépenses plus urgentes à engager. Le projet resta dans les cartons jusqu'en 1927 date à laquelle Monod songea à reprendre son idée mais sous la forme d'un tunnel routier reliant la France à l'Italie. Les progrès fantastiques de l'automobile autorisaient tous les espoirs. En 1934, il réus-

sit enfin à attirer l'attention du ministère des Travaux Publics et l'année suivante il créait le Syndicat du Mont-Blanc.

Las! la situation européenne empirait, la montée des périls faisait craindre une nouvelle guerre mondiale. 1939 fit à nouveau enterrer le projet.

Et il fallut attendre jusqu'en 1947. A ce moment la longueur prévue était de 12 km. 650, avec une entrée du côté français à la cote 1.050 et l'autre du côté italien à la cote 1.600. Percer à plus haute altitude eût certes diminué la longueur de l'ouvrage mais rendu difficile le raccordement aux voies d'accès. On comptait donner au tunnel une largeur de 4 m. 35 et une hauteur de 6 mètres. La Suisse (et plus particulièrement le canton de Genève) aurait participé aux dépenses.

La ventilation posait en outre un problème difficile à résoudre. Si l'on tablait sur une circulation horaire de 400 voitures dans les deux sens, cela correspondait dans un tunnel de plus de douze kilomètres de long à une production par les moteurs de quelque sept cents mètres cubes d'oxyde de carbone d'où la nécessité d'envoyer 1.750.000 mètres cubes d'air frais pour éviter que l'atmosphère, surtout au centre du tunnel, ne devint rapidement nocive.

On savait aussi que l'on rencontrerait, comme au Simplon, des températures allant jusqu'à 40 degrés, (pouvant même les dépasser), des poches d'eau et des sources chaudes.

Les difficultés diplomatiques à surmonter n'étaient pas non plus négligeables.

Enfin, le projet a été ratifié il y a un an exactement par la Chambre Italienne. A Paris, le Conseil des Ministres a décidé de saisir le Parlement. Il y a sept ans, on prévoyait six milliards de dépenses environ. Le coût de l'ouvrage semble estimé actuellement à dix milliards qui seront amortis par un droit de péage.

Dès 1953 s'était constitué à Lausanne un syndicat en faveur d'un tunnel sous le Saint-Bernard; toutes les conditions paraissent donc maintenant réunies pour qu'on passe enfin à la réalisation.

Le problème de la ventilation a été heureusement résolu. Les récents travaux effectués par l'E.D.F. en montagne prouvent que l'on

dispose de tous les moyens techniques pour mener à bien une telle œuvre.

On pense s'inspirer, pour la forme, du tunnel routier bâti sous l'Hudson qui assure une circulation particulièrement intense entre New-York et Jersey-City. Le souterrain sera un peu plus court (11 km. 900 au lieu de 12 km. 650) mais il aura 8 m. 15 de large. Des niches seront prévues tous les 50 mètres. L'évacuation de l'air vicié se fera par le haut et l'arrivée de l'air frais pas le conduit prévu sous le ravage de granit. Huit groupes de ventilateurs assureront cette besogne.

Il n'y a plus qu'à attendre le premier coup de pioche d'une entreprise qui, estimant-on, ne durera que trois ans. Souhaitons qu'à l'ultime minute, de souterrains manœuvres ne viennent pas (comme ce fut le cas en 1880 pour le Simplon), remettre le projet en question et ne renvoie aux calendes la construction de ce qui sera le plus long tunnel routier du monde.

Jean CAUBET

(Gazette de Lausanne).

CONDUCTEURS POUR L'ELECTRICITE



S.A. DES CABLERIES & TRÉFILERIES

COSSONAY SUISSE

THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE

1b rue Toussoum - Tél.: 26103 - ALEXANDRIE

NOURRISSANT

et DELICIEUX

L'ICE CREAM GROPPI

Il est Pasteurisé

R.O. 76686.

Advertisement for Binaca toothpaste featuring an illustration of a woman's face and a tube of toothpaste. Text includes 'BELLES DENTS, FRAICHE HALEINE', 'Produit Suisse', and 'Binaca Pâte dentifrice'.

AU PALAIS FEDERAL

CONSEIL FEDERAL
Le Conseil fédéral a approuvé un message sur l'octroi d'une subvention fédérale de deux millions de francs au canton de Genève pour l'aménagement d'immeubles administratifs de l'Union Internationale des Télécommunications et de l'Organisation Météorologique Internationale.

LA SUISSE ET LE MONDE

L'AMITIE SUISSE-AMERICAINE

Lors du traditionnel déjeuner de l'Association des amis suisses des Etats-Unis, son président, M. Heinrich Wagner, a eu l'honneur de saluer au nombre des convives M. Carlos Warner, Consul général des Etats-Unis à Zurich, et l'écrivain anglais George Solovey-tchik, connu également chez nous par son livre écrit en 1954 sous le titre « Switzerland in perspective ».

GROIX-ROUGE

RETOUR AU PAYS

33 enfants helléniques, qui ont effectué un séjour de 4 mois au préventorium « Beau Soleil » de la Croix-Rouge Suisse, sont partis à bord de deux avions militaires grecs pour Salonique, via Rome.

LA VIE ECONOMIQUE

LE SOLDE DE LA SUISSE A L'UE.P. EN SEPTEMBRE

Le trafic des paiements de la Suisse avec les pays membres de l'Union européenne de paiements s'est soldé à fin septembre par un excédent de 3,1 millions, qui sera réglé dans la proportion de 75% en or ou dollars et de la part de l'Union et 25% par une augmentation du crédit accordé par la Confédération. Les remboursements de 8,7 millions de francs effectués conformément aux accords de consolidation ne sont pas inclus dans le solde actif précité et doivent être déduits du crédit de la Confédération.

DANS LA PRESSE

PROCES EN DIFFAMATION CONTRE JACK ROLLAN

Au mois de septembre 1954, Louis Plomb, alias Jack Rollan, a publié dans son journal « Le Bonjour », plusieurs articles critiquant la discipline pratiquée à la Maison de rééducation de la Montagne de Diesse, dans le Jura bernois, et la cuisine servie aux pensionnaires. Le directeur de la maison, M. Luterbacher, appuyé par le gouvernement bernois, a porté plainte en diffamation contre Jack Rollan. Le procès a commencé devant le tribunal de police de Lausanne. M. Luterbacher est représenté par Me. Roger Corbaz, avocat à Lausanne, et Jack Rollan par Me. Henri Morféri, avocat et conseiller national à Lausanne. Le ministère public intervient. Au début de la première audience, le président a tenu en vain une contenance. 71 témoins sont assignés. Ils ont commencé de déposer dans la journée. On prévoit que les débats dureront toute la semaine.

Dans nos Cantons

ARGOVIE

COUR CRIMINELLE ARGOVIENNE

La cour criminelle argovienne a condamné à 22 mois de réclusion et à 10 ans d'expulsion un ouvrier italien qui, tombé amoureux de la femme d'un de ses compatriotes et furieux d'être repoussé, avait mis le feu, de nuit, à l'immeuble.

BERNE

UNE ORDONNANCE BERNOISE

Le Conseil exécutif bernois a rendu une ordonnance sur la dévaluation des frais d'entretien, d'assurance des choses et de gestion d'immeubles ainsi que de la taxe immobilière. Conformément à cette ordonnance, les frais d'entretien ne pourront dans la règle être déduits que s'ils sont établis par des pièces à l'appui. Pour les bâtiments avec aisance normale, qui ne font pas partie d'une entreprise tenant comptabilité, le contribuable aura la possibilité de déduire à la place des frais effectifs établis : 0,3 pour cent de la valeur stabilisée de l'assurance-incendie, si le bâtiment datait de 5 ans au maximum au début de la période de taxation. 0,5 pour cent si le bâtiment était de plus de 5 ans, mais de 10 ans au maximum.

VOTATIONS COMMUNALES A BIENNE

Les électeurs de la ville de Bienna ont accepté les quatre projets communaux qui leur étaient soumis, savoir: La modification du règlement pour l'élection des Conseils législatif et exécutif de la ville par 4.321 oui contre 1.148 non, l'in-

duction de l'assurance maladie obligatoire pour certaines catégories de revenus inférieurs par 3.441 oui contre 2.228 non, l'établissement de la canalisation aux rues Staempli, du Moulin et de Durren-Est avec un crédit de 816 mille francs par 4.955 oui contre 615 non et enfin la construction d'une canalisation d'un crédit de 1.625.000 francs par 4.983 oui contre 615 non.

ELECTIONS ET VOTATIONS COMMUNALES A THOUNE

M. Heinrich Lohner, candidat radical, a été élu par 2.610 voix membre de la Municipalité de Thoune. Le candidat socialiste, M. Max Brodbeck a obtenu 2.215 suffrages. La participation au scrutin était de 64 pour cent. Outre cette élection complémentaire, il y a eu deux votations sur le projet d'aménagement du Kursaal qui a été adopté par 2.495 oui contre 1.882 non et le projet pour une correction de routes qui a été accepté par 3.958 oui contre 494 non.

LES REVENDICATIONS JURASSIENNES

Le Conseiller fédéral Lépori, chef du Département des Postes et des Chemins de fer, a renoncé à une délégation de la Députation jurassienne aux Chambres sur le sort fait aux revendications de la députation lors de la session de juin dernier. Les questions d'équipement des lignes sont encore à l'étude de la Direction générale des Chemins de fer fédéraux qui soumettra prochainement son rapport au Département.

PREMIERE AU THEATRE MUNICIPAL DE BERNE

Le théâtre municipal de Berne a donné la première en Suisse du vaudeville « Und das am Montag morgen » de J.P. Priestley. Le public a réservé un accueil enthousiaste à cette oeuvre comique.

SECURITE DES CHEMINS DE FER

A fin octobre 1955, un wagon de marchandises vide venant de la rampe d'Elan est entré en collision à la gare de triage de Bienna avec un train de marchandises vide, à la suite du manque de compréhension entre l'aiguilleur, qui avait donné passage au train, et le chef de la manœuvre. L'aiguilleur avait attiré par haut-parleur l'attention du chef de manœuvre sur l'arrivée du train, mais ce dernier employé n'a pas dû entendre l'avertissement en raison du bruit. L'aiguilleur n'a pas attendu l'arrivée d'un ordre nouveau pour donner le passage. Il a été acquitté par le tribunal de première instance qui n'a pas retenu la négligence comme cause de perturbation du trafic ferroviaire. Le Procureur a recouru contre ce jugement et la seconde chambre pénale de la Cour suprême du canton de Berne a reconnu la culpabilité de l'aiguilleur qui a été condamné à 30 francs d'amende. Le Tribunal a estimé que le règlement assurant la sécurité du trafic ferroviaire devait passer avant toute autre considération, même s'il s'agit d'assurer la régularité du service, et que personne n'est autorisé à violer les prescriptions en usage, ce qui ne fut pas le cas à Bienna.

UN CHAUFFEUR DE CAMION SE NOIE

On est en train de transporter actuellement de la terre de la place de golfe de Samedan en partie inondée, à la place d'aviation, en vue de construire une nouvelle piste. Lors du chargement d'un camion, le terrain sur lequel se trouvait le véhicule céda soudain et tomba dans un creux de 3 mètres de profondeur, rempli d'eau. Le chauffeur du camion, M. Giachen Müller, 42 ans, célibataire, de Scaf, a été noyé dans sa cabine.

GENEVE

GENEVE ET LA REFORME DES FINANCES FEDERALES

En réponse à une question écrite posée par un député au Grand Conseil concernant le projet de réforme des finances fédérales, le Conseil d'Etat, après avoir relevé qu'il n'a pas encore arrêté son attitude définitive à l'égard du plan soumis aux gouvernements cantonaux par le Conseiller fédéral Strelai, indique qu'il a néanmoins écrit au Chef du Département fédéral des Finances, en date du 7 septembre 1956, à propos de l'imposition des personnes morales. Dores et déjà, le Conseil d'Etat genevois ne saurait accepter la suggestion du Département fédéral de prévoir une augmentation du rendement de l'impôt fédéral dû par les personnes morales, rendement qui serait porté de 140 millions à 200 millions. En effet, précise le Conseil d'Etat, si cette suggestion était acceptée, l'augmentation des charges fiscales pour les Sociétés établies dans le canton de Genève serait de 39%, soit de plus d'un tiers. Or, cette trop forte augmentation ne paraît pas supportable, car elle aurait pour résultat d'inciter les personnes morales à transférer leurs Sociétés en Sociétés de personnes.

L'AFFAIRE DU VOL D'OR DE CORNAVIN

Le commissaire Liou, de la première brigade mobile de Paris, chargé en France de l'enquête sur le vol d'or de Cornavin, est revenu à Genève avec la photographie d'un repris de justice qui serait l'un des deux complices de Schmitz, déjà arrêté. Cette photo-

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse, — N.S.H. — S.P.L. — S.S.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

graphie a été présentée à des témoins de Genève et ce malfaiteur a été formellement reconnu.

GRISONS

BUDGET DU CANTON DES GRISONS

Le Petit Conseil des Grisons a adopté, à l'intention du Grand Conseil, le budget pour l'année 1957. Le compte ordinaire prévoit un excédent de dépenses de 404 mille francs sur un total de recettes d'environ 60,7 millions de francs. Les dépenses comprennent des subsides sous forme d'amortissement de 1,4 millions au compte extraordinaire ainsi que d'importantes subventions cantonales pour les dégâts dus aux hautes eaux des années 1954 et 1955. Le Petit Conseil propose au Grand Conseil de maintenir le taux d'impôt à 2,8 pour mille. Le compte extraordinaire prévoit un excédent de 335.000 francs sur un total de recettes de 33,4 millions de francs. Le cinquième programme d'aménagement routier, voté en session de printemps, est également contenu dans le budget de 1957.

VOTATIONS CANTONALES DANS LES GRISONS

Le peuple grison a accepté, en votations cantonales, à de fortes majorités, les quatre projets du Grand Conseil. La loi sur la prérogative financière intercommunale a été adoptée par 11.103 voix contre 5.469, celle sur le financement de la construction des routes, ainsi que du programme de crise et des possibilités de travail, par 13.625 voix contre 3.434, la révision de la loi sur la pêche, par 11.287 voix contre 4.579, et, enfin, la loi d'application de l'arrêté fédéral sur la formation professionnelle, par 13.563 contre 3.958.

NEUCHÂTEL

CREDITS SUPPLEMENTAIRES

De sensibles modifications budgétaires motivent un rapport du

CONSEIL COMMUNAL DE NEUCHÂTEL

Le Conseil communal de Neuchâtel au Conseil général de la commune; le supplément de dépenses annoncé est d'environ 370.000 francs, compensé en partie par une augmentation imprévue des recettes (due surtout au règlement des comptes avec d'autres communes) d'environ 180.000 fr. Des causes exceptionnelles expliquent une grande partie des crédits supplémentaires sollicités. Signalons: le nouveau régime de l'aide sociale; les grands froids de février qui ont valu aux travaux publics un surcroît de dépenses; l'exposition de la Ville au Comptoir de Neuchâtel; le cours supérieur de travaux manuels des instituteurs; la subvention au « Théâtre du Monde »; la pose de conduites lors de la construction de nouvelles routes.

SCHAFFHOUSE

VOTATIONS CANTONALES SCHAFFHOUISOISES

Le peuple schaffhousois a accepté quatre projets cantonaux. Le subsidie cantonal à la nouvelle Ecole des Arts et Métiers de la ville de Schaffhouse a été approuvé par 10.337 voix contre 2.058, la loi sur les améliorations foncières et le remaniement parcellaire dans la région du Randen et du Retat, par 8.810 voix contre 3.899, la loi réglementant les conditions de service du personnel d'Etat, par 7.831 voix contre 4.393, et enfin la loi constitutionnelle transmettant les compétences au Grand Conseil pour ce qui est des traitements du personnel d'Etat, par 7.246 voix contre 4.363.

TRIBUNAL CANTONAL SCHAFFHOUISOIS

Le tribunal cantonal a condamné à 15 mois de prison un pillier de fermes, qui avait opéré dans les cantons de Thurgovie, St-Gall, Appenzel, Schwyz et Schaffhouse. Ce n'est qu'après son 31ème vol qu'il a été arrêté. Sa méthode consistait à frapper aux portes, et lorsque personne ne lui répondait il fouillait les appartements. Il s'agit d'un récidiviste.

TESSIN

LUSINES DE LA MAGGIA

La cérémonie marquant l'essai des installations des usines hydrauliques de la Maggia s'est déroulée par un temps splendide. Sept autocars ont amené les invités au Val Sambuco, parmi lesquels un remarquable cortège d'autorités cantonales et communales, tessinoises, les délégués des associations nationales de l'économie électrique et les représentants des membres publics et privés de la Société anonyme de la Maggia, dont trois conseillers d'Etat bernois, un membre du gouvernement Saint-Gallois et le Président de la ville de Zurich. Plusieurs députés aux Chambres fédérales et des représentants de l'administration fédérale et des autorités religieuses étaient également présents.

Après la visite du barrage, pour la construction duquel 775 mille mètres cubes de béton ont été utilisés — et qui a donné à la vallée de Sambuco un petit lac d'une indiscutable beauté, les invités ont été reçus à Peccia-Piano, où ils ont visité la centrale électrique.

Au banquet officiel, servi à Locarno, le Conseiller d'Etat tessinois M. Nello Celio, Président de la Société anonyme des Usines hydro-électriques de la Maggia, a rendu un émouvant hommage aux victimes du travail et à toutes les personnes qui ont rendu possible la réalisation de l'oeuvre, et notamment aux plus humbles, aux ouvriers et aux artisans, en grande partie de nationalité italienne. M. Celio a eu des paroles de gratitude à l'adresse de l'ingénieur Kaech, auteur des projets. Ce dernier a répondu en soulignant l'importance technique et économique des installations de la Maggia qui donnent une contribution remarquable à l'économie électrique suisse. Il a loué la largesse de vues des autorités tessinoises et rendu hommage à l'activité déployée par M. Nello Celio à la tête de la Société anonyme.

THURGOVIE

VOTATION CANTONALE THURGOVIENNE

En votation cantonale, les électeurs thurgoviens ont approuvé l'adhésion du canton au concordat intercantonal sur les gisements de pétrole par 17.668 oui contre 8.941 non. Le projet était recommandé par tous les partis.

VALAIS

PRES DE BOURG-SAINT-PIERRE TROIS MINEURS GRIEUREMENT BLESSES DANS UNE GALERIE SOLITAIRE PAR UNE CHARGE DE DYNAMITE

Près de Bourg-Saint-Pierre, au chantier des Charbonnières, on est en train de creuser dans le rocher une galerie destinée à l'amenée des eaux des Toules-Fratzet. A 1500 mètres de profondeur, quatre ouvriers étaient occupés à faire sauter le roc à la dynamite. Après une volée, ils se saisirent de nouveau de leurs perforatrices et recommencèrent à creuser les trous destinés à la nouvelle charge. Malheureusement un burin vint heurter une cartouche qui, accidentellement, n'avait pas explosé avec les autres et était restée intacte dans le rocher. Le contact de la perforatrice provoqua immédiatement une explosion terrible et trois hommes furent blessés.

Ce sont MM. André Moret, le chef d'équipe, Valaisain, atteint au visage; M. Joseph Calmo, un Italien âgé de 30 ans, blessé aux bras (3 fractures), au thorax (côtes brisées) et surtout à la face (notamment à la mâchoire et aux yeux); et M. Sosthène Steulet, un Jurassien âgé de 35 ans, qui fut le plus grièvement atteint: blessures au thorax, fracture d'une cuisse, fracture du crâne et graves brûlures aux yeux.

ZURICH

GRAND CONSEIL ZURICHOIS

Le Grand Conseil zurichois a élu juge au Tribunal cantonal M. Robert Meyer, avocat à Zurich, puis a terminé l'examen du rapport de gestion du Conseil d'Etat de 1955.

CONSEIL COMMUNAL DE ZURICH

La Municipalité demande au Conseil communal de lui ouvrir un crédit de 510.000 francs pour la construction d'une ligne derolleybus. Le Conseil communal a donné suite à cette demande et a voté encore un crédit de prépaiement de 600.000 francs pour l'installation d'un parc de jeux.

VOTATIONS COMMUNALES A ZURICH

Les électeurs de la ville de Zurich ont accepté à de fortes majorités les deux projets qui leur étaient soumis, à savoir l'introduction de manifestations de sports d'hiver dans les écoles publiques par 41.760 oui contre 21.726 non et la participation de la ville de Zurich aux usines hydro-électriques du Rhin antérieur (Hinterrhein a.g.) par 57.105 oui contre 7.269 non. Ce dernier projet comprend l'octroi d'un crédit global de 41,3 millions de francs, dont 27,3 millions pour la participation au capital-actions et 14 millions pour l'aménagement des installations.

UN PROJET SEMBLABLE A CELUI DE LAUSANNE: TERRASSE SUR LE LAC

Le Conseil municipal de Zurich, étudie présentement un projet qui prévoit l'extension de la ville en gagnant du terrain sur le lac. Il s'agirait de construire une vaste terrasse de 68.000 mètres carrés qui reposerait sur des pilotis métalliques. Cela signifie que le Limmat serait « prolongé » d'environ 200 mètres et de même la Bahnhofstrasse. En direction de la rive gauche, un grand jardin serait aménagé, tandis que dans l'autre direction on installerait un parc pour 1000 à 2000 voitures. De ce parc, un nouveau pont relierait la rive gauche à la rive droite. Cela permettrait de décongestionner le port situé actuellement à l'endroit où le lac et la Limmat se confondent. C'est là

que la circulation est la plus intense dans toute la Suisse et le projet en question permettrait de résoudre ce grave problème d'urbanisme... de la façon exactement dont Lausanne songe à résoudre la question de l'Exposition nationale.

TRAGEDIE FAMILIALE A ZURICH

La police zurichoise était avisée qu'une secrétaire célibataire de 31 ans avait adressé une lettre dans laquelle elle annonçait son suicide. La police trouva dans l'appartement l'enfant de cette femme, un garçonnet de huit ans, étrangement. Un câble électrique entourait son cou. La mère s'était empoisonnée, mais elle vivait encore. On la trouva dans la salle de bain de l'appartement. Elle fut immédiatement transportée à l'hôpital cantonal, où on espère la sauver.

Les raisons de cet acte de désespoir ne sont pas encore connues. Cette personne avait un salaire élevé et ses affaires n'étaient pas mauvaises, mais elle souffrait de troubles nerveux depuis longtemps déjà.

Emission de billets de 10 francs par la Banque Nationale Suisse

Le 1er octobre 1956, la Banque nationale suisse a mis en circulation un billet de 10 francs. La couleur fondamentale de ce billet est le brun. A droite du recto figure le portrait de l'écrivain Gottfried Keller et, à gauche, en grands caractères, le chiffre de valeur, 10, qui est répété en plus petit dans chaque angle. Au verso, la caractéristique principale est une benoîte de couleur violette. Le chiffre 10, entouré d'une guilchole bicolor, se trouve à droite. Le choix des couleurs, leur disposition et le procédé d'impression tendent à assurer la plus grande protection possible contre les imitations. Comme celle du nouveau billet de 20 francs, la maquette du billet de 10 francs est l'oeuvre du graphiste suisse Hermann Eidenbenz; l'exécution en a été confiée à la maison Orell Füssli, Arts graphiques S.A., à Zurich.

UNE BELLE ET GRANDE ŒUVRE

LA CREATION DE DEUX STATIONS DE REEDUCATION-POLIO

Pour la première fois, les caisses-maladies, les assurés de la Suisse tout entière vont être appelés à collaborer à une belle et grande oeuvre commune: la création de deux stations de rééducation-polio. La première sera construite à Loèche-les-Bains, la seconde à Zurich, dans le canton d'Argovie. De tels établissements sont une nécessité.

1. — La création de l'assurance-poliomyélite permet de couvrir les lourdes dépenses qu'occasionne cette maladie.

En 1953 a été créée à Olten, sous le patronage du Concordat des caisses-maladies suisses et de la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande, la « Caisse suisse de réassurance pour longues maladies ». Cette caisse est née d'un besoin: permettre aux petites caisses d'adapter leurs prestations ordinaires aux exigences actuelles. Elle visait un autre but encore: introduire des assurances contre les grands risques qui dépassent les possibilités financières de petits groupements. L'assurance contre les séquelles de la paralysie infantile se révélait la plus urgente. Elle fut immédiatement créée et obtint, d'emblée, un vif succès. Aujourd'hui, 2.846.501 personnes sont assurées dans notre pays pour les soins médicaux en cas de poliomyélite.

L'assurance-poliomyélite venait à son heure. L'année suivante, en effet, en 1954, 66 cas graves d'épidémie de poliomyélite, 1630 cas furent déclarés. En 1955, on enregistra 918 cas. Ce chiffre dépasse sensiblement la moyenne des années précédentes qui est de 780 environ. La Caisse suisse de réassurance pour longues maladies a versé jusqu'à présent plus d'un million pour le traitement de la paralysie infantile. Quant à la somme dépensée pour la rente-invalidité, elle atteint 1,2 million.

Mais dès le début, il fallut se rendre à l'évidence. Si par la création de l'assurance-poliomyélite, les grosses dépenses qu'occasionne cette terrible maladie étaient désormais couvertes, les possibilités de cure manquaient. Les établissements de cure disponibles dans notre pays sont trop petits, et la plupart sont fermés en hiver. D'autre part, on ne possède pas encore chez nous un nombre suffisant de spécialistes en gymnastique médicale qui sont à même d'assurer aux malades de poliomyélite le traitement qu'exige leur état.

Les cas de poliomyélite sont aujourd'hui guérissables ou du moins améliorables.

On ne connaît pas encore aujourd'hui l'origine de la paralysie infantile. On constate que cette maladie qui n'apparaît au début que chez les enfants, atteint de plus en plus les adultes. Les vaccins sont encore dans la phase des recherches. Il est très difficile aussi, au début, de poser le diagnostic de la paralysie infantile.

Mais, si la maladie ne peut encore être évitée, les séquelles paralytiques qu'elle laisse sont aujourd'hui guérissables

et dans les Grisons. Trente à quarante enfants peuvent pratiquer la gymnastique curative dans d'excellentes conditions. D'autre part, le sanatorium Solbad, à Rheinfelden a ouvert une section spéciale, comprenant 20 lits, pour les patients atteints de poliomyélite. Une telle station existe également à Loèche-les-Bains, mais ses installations sont primitives.

3. — Loèche-les-Bains et Zurich prévus comme futures stations-polio.

Des études pour la création de deux centres-polio, l'un à Loèche-les-Bains, l'autre à Zurich, dans le canton d'Argovie, ont été activement poussées.

Loèche-les-Bains, la grande station thermale valaisanne, semble tout particulièrement se prêter au traitement des séquelles de la poliomyélite.

Les eaux de Loèche-les-Bains sont connues et appréciées dès la plus haute antiquité. Les sources sont au nombre de 30. Quatre d'entre elles sont captées. Elles déversent au total environ 2 millions de litres à la minute.

Ces eaux se caractérisent par leur forte teneur en sulfate de calcium et en magnésium. De plus, elles sont radioactives. Leur température est de 51 degrés centigrades, ce qui en fait la source la plus chaude de Suisse.

Bien que, dans le traitement de la polio, c'est l'exercice dans l'eau plus que la teneur en sels minéraux qui joue le rôle essentiel, la composition de ces eaux n'est peut-être pas in différente. Mlle von Weissenfluh, qui passe pour une des meilleures praticiennes en gymnastique curative dans le traitement de la poliomyélite dirige à Loèche-les-Bains un home pour enfants atteints de cette maladie.

Or, elle a déclaré qu'elle s'est installée à Loèche-les-Bains parce qu'elle obtient là les meilleurs résultats. Dans aucune station de la Suisse, en effet, il n'est possible de demeurer dans l'eau une,

guérison mais aussi de recherches médicales.

Le système de la décentralisation est tout particulièrement favorable pour les malades aussi.

La poliomyélite n'est, en effet, pas une maladie comme les autres. La période de rééducation n'est dure que quelques jours, que quelques semaines. Elle s'étend sur des mois, des années même.

Dès lors, il est heureux que le malade puisse passer d'un lieu de cure à l'autre. Un changement de milieu, d'atmosphère peut avoir un effet de renouvellement salutaire sur son moral. Il implique aussi un changement d'altitude, de climat, et ce sont là des éléments qui ont une grande répercussion sur la santé du malade et contribuent dans une large mesure, au succès de la cure.

Naturellement, il est nécessaire, du point de vue médical, qu'une étroite coordination existe entre toutes les stations-polio. Il faut que le traitement puisse se poursuivre selon les mêmes méthodes, les mêmes principes. Ces stations deviendront ainsi non seulement des centres de

deux heures, voire plus, ce qui est très favorable au traitement des malades. De plus, le climat, très sec est des plus toniques. Les malades s'y fortifient et deviennent plus résistants aux maladies.

4. — Le problème financier.

Le financement des deux stations de Loèche-les-Bains et de Zurich est en majeure partie assuré par la « Fondation pour l'encouragement de tâches spéciales dans le domaine de l'assurance-maladies ».

Le devis des travaux de construction pour les deux stations se monte à 2,5 millions de francs. La Fondation versera 1,9 million. Il reste donc à trouver 600.000 francs.

Pour obtenir cette somme, la Fondation a décidé de lancer une grande action de propagande auprès des assurés de toute la Suisse. Elle a prié le Concordat des caisses-maladies et la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande d'organiser cette campagne.

Au début de septembre, un prospectus accompagné d'une formule de chèque a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Le résultat moral de cette campagne nous paraît aussi précieux que le résultat financier.

Familiariser les assurés avec les tâches toujours plus importantes auxquelles on a fait face les caisses-maladie, éveiller leur sens de la solidarité, de leurs responsabilités sociales, les inviter à collaborer à une belle oeuvre commune en versant leur part spontanément directement sans passer par la source toujours anonyme de l'impôt, tel est notre but.

Advertisement for Helvetia-Vie insurance. It features a chessboard with pieces and the text: 'A chaque problème sa solution!'. Below the chessboard, it says: 'Un décès prématuré peut compromettre votre entreprise. Sauvegardez vos intérêts en concluant: UNE ASSURANCE MIXTE AVEC VOTRE ASSOCIÉ au capital progressif en faveur de vos héritiers une assurance mixte sur deux têtes: Ces polices permettront un règlement facile de votre succession. Direction pour l'Orient 28, rue Mahmoud Bey Bassiouni (ex-Antikhana) LE CAIRE'. The company name 'HELVETIA-VIE' is prominently displayed.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

A ALEXANDRIE

SOCIETE HELVETIA

Les réunions de l'Ouvroir reprendront régulièrement tous les lundis à partir du lundi 15 Octobre.

LE COMITE.

SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

EN RAISON DES TRAVAUX DE RENOVATION A L'EGLISE QUI NE SONT PAS ENCORE TERMINEES LES CULTES DOMINICAUX SE POURSUIVONT AU PRESBYTERE JUSQU'A NOUVEL AVIS

DIMANCHE 21 OCTOBRE AU PRESBYTERE

9 h. 45. - Culte en langue française. Sujet: - « Cependant... ».

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 21 OCTOBRE

9 h. 30. - Ecole du Dimanche. 10 h. 30. - Culte.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 21 OCTOBRE 1956.

MENU

- Ravioli Tessinoise
- Pointe de Boeuf Bouilli
- Sauce Raifort
- Pommes Persillées
- Chou et Carottes Glacés
- Salade Betteraves
- Tranche Millefeuille à la Crème

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél. 806785

PETITE ANNONCE SOCIETE IMPORTANTE demande steno-dactyle anglais-arabe, expérimentée de préférence nationalité égyptienne. Ecrire: « EXPERIMENTE », au Journal.

QUE VOIR CE SOIR?

- Cinéma à Alexandrie
- ALHAMBRA - Tél. 29054 - « Picnic » (Kim Novak, William Holden). - « The wanted men » (Randolph Scott).
 - AMIR - Tél. 31332 - « The outlaw's daughter » (Bill Williams, Kelly Ryan).
 - METRO - Tél. 22850 - « Bhowani Junction » (Ava Gardner, Stewart Granger).
 - ODEON - Tél. 71866 - « Intermezzo » (Ingrid Bergman, Leslie Howard). - « War Paint » (Robert Stack, Joan Taylor).
 - RADIO - Tél. 30282 - « Away all Boats » (Jeff Chandler, Julia Adams).
 - RIALTO - Tél. 24694 - « Rebel without a cause » (James Dean, Natalie Wood).
 - RIO - Tél. 29036 - « Dalila » (Abdel Halim Hafez, Chadia).
 - ROYAL - Tél. 26329 - « The creature walks among us » (Jeff Morrow, Rex Reason).
 - STRAND - Tél. 22322 - « Gli eroi sono stanchi » (Yves Montand, Maria Felix).

AU CAIRE

SECTION SUISSE DE TIR DU CAIRE

Samedi 27 octobre 1956 à 14 heures

TIR D'OUVERTURE

au stand du Vieux-Caire réaménagé et embelli

CUILLERE GROPPI COUPE DU CERCLE TIR DE VITESSE

Un projet pour l'exploitation de l'Administration des Postes sur des bases commerciales

Introduction du compte «chèques postaux»

Le Dr. Dessalis, expert suisse en matière de Postes, se trouve actuellement au Caire invité par le Gouvernement égyptien à étudier sur place le système et le mécanisme actuel de l'Administration des Postes égyptiennes en vue des améliorations à y apporter.

Le Dr. Moustafa Khalil, Ministre des Communications a tenu hier une conférence de Presse à cet effet, en présence de l'expert suisse et du directeur général de l'Administration des Postes. L'expert suisse a parlé de l'organisation actuelle de l'Administration des Postes égyptiennes et déclaré qu'il étudie avec les autorités égyptiennes compétentes un système tendant à l'exploitation de cette Administration sur des bases commerciales, mais sous le contrôle de l'Etat.

Contre-façon de matière de mode

La presse suisse faisant état d'informations fournies par une agence étrangère, a signalé une importante affaire de contre-façon en matière de mode qui s'était passée dans notre pays. D'après des renseignements puisés auprès des Autorités suisses qui ont mené une enquête à ce propos, cette affaire a eu un aspect bien différent. Les enquêtes menées par la police suisse sont terminées depuis longtemps. Il s'agit du point de vue juridique d'une infraction à la loi sur la protection des marques de fabriques. Deux fonctionnaires de la police parisienne - mais pas de l'Interpool chargés uniquement des cas graves ont séjourné à Zurich avec l'autorisation des Autorités suisses. Ils ont mené leur enquête de concert avec la police suisse. Celle-ci a prouvé que trois fabricants de chapeaux de dames avaient utilisé des étiquettes portant le nom de maisons parisiennes en y ajoutant le mot « copie ». Les trois fabricants ont été interrogés, mais aucun d'eux n'a été arrêté. Une infraction à la loi sur la protection des marques de fabriques ne peut être poursuivie qu'à la suite d'une plainte, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent à l'encontre des trois fabricants.

Hugo Koblet veut quitter la Suisse

Le champion Hugo Koblet va prochainement quitter la Suisse pour s'établir définitivement en Italie. Telle est la nouvelle qui s'est ébruitée ces derniers jours à Bâle après la course de Koblet sur la piste du vel d'hiv. bâlois. Cette nouvelle ne manquera pas de faire du bruit dans les milieux sportifs suisses, la première information sur cette affaire émanant d'ailleurs directement de Koblet. Le départ de Koblet serait très prochain et il s'établirait définitivement en Italie du Nord. Il songe à vendre l'immeuble qu'il avait aménagé il y a un an à proximité de Zurich. Sa décision serait dictée partiellement par des considérations personnelles et d'autre part par le fait que sa femme, mannequin de mode très coté, travaille fréquemment comme « cover-girl » en Italie, ce qui l'oblige à de longs et fatigants voyages. Koblet ayant en outre renouvelé son contrat avec une marque extra-sportive italienne portant le nom d'un percolateur, la Suisse participera l'année prochaine à toutes les épreuves italiennes, y compris le « Giro ».

La coqueluche demeure la maladie la plus dangereuse de l'enfance

L'Organisation mondiale de la Santé publie un rapport et des statistiques consacrées à la coqueluche, maladie qui, à son avis, demeure pour les enfants la plus dangereuse des maladies transmissibles. Certes, les décès dus à la coqueluche sont en diminution constante depuis cinquante ans, mais cette baisse est moindre que celle qui a été observée dans la mortalité par diphtérie, scarlatine ou rougeole. Autre particularité de la coqueluche: elle cause la mort de plus de filles que de garçons et sévit plus dans les pays du sud que dans ceux du nord. Elle exerce surtout ses ravages en Amérique centrale, au Mexique et en Colombie. Au Guatemala, le taux de mortalité est de 140,2 par cent mille personnes. En Suisse il n'est plus que de 0,6 par cent mille (moyenne des dernières années), alors qu'il était de 19,9 au début du siècle.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL NATIONAL

(Suite de la page 1)

contre les décisions des cantons. Enfin, par 54 voix contre 44, le Conseil repousse un amendement de M. Clottu (lib. Neuchâtel, qui voulait laisser au Conseil fédéral le soin de fixer dans l'ordonnance d'exécution la vitesse maximum des poids lourds, limitée à 80 km/h. pour les cars, 70 km/h. pour les camions et 60 km/h. pour les trains routiers.

Après avoir voté par 156 voix contre 0, la clause d'urgence pour le projet d'utilisation du blé germé de la récolte de 1956, le Conseil s'occupe de l'article 31 bis (obligations à l'égard des piétons) de la loi routière. Cet article a été introduit dans le projet par la Commission, il tend à accorder la priorité aux piétons sur les passages de sécurité spécialement marqués.

Après discussion, l'article 31 bis est accepté dans le texte de la Commission, après rejet par 69 voix contre 17 d'une proposition de M. Georges Borel (soc. Genève) d'insérer dans la loi et non pas seulement dans l'ordonnance d'exécution une clause chargeant les communes et les cantons de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer une visibilité suffisante aux passages pour piétons.

La discussion du projet de loi routière est alors interrompue et la suite renvoyée à la session de décembre.

Début des sessions parlementaires

Sur rapport de M. Wick (cons. Lucerne), le Conseil adopte tacitement une motion votée le 19 septembre 1956 par le Conseil des Etats et invitant le Conseil fédéral à soumettre rapidement aux Chambres un projet de révision totale de la loi du 10 octobre 1902 sur les rapports entre les Conseils fédéraux et le Conseil fédéral. D'ici là, une solution provisoire sera adoptée permettant d'avancer ou de retarder le début des sessions selon les circonstances.

Loi sur la nationalité

MM. Grendelmeier (indép. Zurich) et Glasson (rad. Fribourg) rapportent sur la modification de la loi du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse. Il s'agit de donner aux anciennes Suissesses qui n'ont pas pu solliciter en temps utile leur réintégration dans la nationalité suisse la possibilité de le faire encore maintenant. L'entrée en matière n'est pas combattue. Au nom de la minorité de la Commission, M. Huber (soc. St-Gall) propose un texte quelconque peu différent du projet du Conseil fédéral et qui tend à créer en faveur d'anciennes Suissesses un droit absolu à la réintégration gratuite dans la nationalité suisse.

M. Feldmann, Président de la Confédération, expose la portée exacte de la révision proposée, il combat le texte de la minorité, de même qu'une proposition restrictive de M. Hess (pays. Thurgovie), la quelle est repoussée par 74 voix contre 19. Le texte du Conseil fédéral est ensuite voté par 86 voix contre 40 et l'ensemble du projet est accepté par 129 voix sans opposition.

Le danger d'inflation

Après deux rapports de MM. Renold (pays. Argovie) et Revaclier (rad. Genève), le Conseil National adopte sans opposition, par 106 voix, l'arrêté fédéral approuvant la convention conclue entre la Suisse et la France, au sujet de l'aménagement de l'aéroport de Genève-Cointrin, avec échange de terrains et de la création de bureaux à contrôler les nationaux juxtaposés à Ferney-Voltaire et à Genève-Cointrin.

On entend ensuite deux interpellations de MM. Steiner (soc. Berne) et Jaquet (lib. Bâle) concernant le danger d'inflation. M. Holenstein, Conseiller fédéral, expose longuement les vues du gouvernement sur ce problème et indique les grandes lignes de la politique qu'il convient de suivre pour parer dans la mesure du possible aux dangers de l'inflation. Les moyens dont la Confédération dispose pour endiguer le mouvement ascensionnel des prix sont assez limités et l'orateur cite, en particulier, la stérilisation de capitaux, la mise en réserve de travaux et de commandes publiques, l'octroi de facilités d'importation propres à accroître l'offre, la construction de logements bon marché, etc. mais si l'on veut réellement parer au danger de l'inflation s'est fortement accentué depuis le début de l'année, il est indispensable de pouvoir compter sur le concours de l'économie, des patrons comme des ouvriers, des producteurs, du commerce, des consommateurs et de toute la population. Il est nécessaire que notre peuple soit renseigné exactement sur les dangers qui le menacent et il est du devoir des entrepreneurs suisses de faire preuve de réserve et de prudence en matière d'investissements, ceux-ci ne devant être pratiqués que là où ils ac-

croissent la productivité ou servent à maintenir notre capacité de concurrence vis-à-vis de l'étranger. Il n'est pas contestable que les salariés ont droit en période de grande prospérité et de forte productivité, à une augmentation du salaire réel. Cependant, ils doivent se garder d'agir avec une précipitation qui irait à l'encontre du but recherché, à savoir annihiler le pouvoir d'achat obtenu par un gain plus élevé par une dépréciation constante de la valeur de l'argent.

M. Holenstein ajoute qu'il envisageait de réunir à nouveau, après la fin de la présente session, les représentants des grandes organisations ouvrières et patronales en une conférence commune, en souhaitant que les deux parties se laissent convaincre de la nécessité de faire preuve de réserve en matière d'investissement.

L'orateur préconise la création d'une petite commission qui examinerait objectivement toutes les questions de prix et de salaires. Le Conseil fédéral pense qu'il est de la plus grande importance pour le pays et sa population que le mouvement ascensionnel des prix et des salaires soit freiné ou, tout au moins, considérablement ralenti. C'est seulement ainsi que nous réussirons à chasser le spectre de l'inflation avec toutes les conséquences désastreuses qui en résulteraient pour tous les habitants de ce pays.

M. Steiner se déclare partiellement satisfait de la réponse du Conseil fédéral Holenstein aux deux interpellations.

L'Horlogerie suisse et les Etats-Unis

M. Rosset (rad. Neuchâtel) développe une interpellation relative à l'augmentation des droits de douane américains sur les montres et à l'introduction d'une procédure tendant à soumettre certaines associations et entreprises suisses à la législation américaine antitrust. M. Rosset mentionne le fait que le Trésorier des Etats-Unis envisagerait de frapper de droits majorés les montres dites « ajustées » ainsi que les montres de 17 rubis et moins dont le nombre de pierres est augmenté après le dédouanement, manière de faire que les tribunaux américains ont déclarée parfaitement licite.

Le député neuchâtelois prie le Conseil fédéral de donner des renseignements sur les démarches faites pour éviter que de telles mesures, nettement dirigées contre l'une de nos principales industries nationales, dont les intérêts sont gravement menacés, ne soient prises.

M. Holenstein, Conseiller fédéral, fait tout l'historique du différend qui nous oppose aux Etats-Unis en ce qui concerne les conditions faites aux exportations de montres suisses dans ce pays. Il rappelle qu'un sous-comité du Congrès américain avait essentiellement nécessaire à la sécurité du pays, argument qui fut évoqué pour justifier une hausse de 50 pour cent des droits de douane. La Suisse n'a nullement l'intention d'accaparer le marché américain de la montre. Au contraire, elle serait heureuse que l'industrie horlogère américaine se développe sagement, prospère et puisse subsister sans le recours à des mesures protectionnistes qui jettent une ombre sur les relations traditionnelles d'amitié que nous entretenons avec la grande république nord-américaine. L'industrie suisse, pour sa part serait heureuse et certainement prête à rechercher une solution satisfaisante pour les deux parties.

Un délégué de l'Office de la mobilisation américaine est venu en Suisse où il a eu des contacts avec les représentants de l'industrie et des autorités. Il présentera un rapport prochainement à Washington. Le Chef du Département de l'Economie publique fait ensuite allusion à d'autres mesures envisagées aux Etats-Unis contre l'industrie horlogère suisse et, ajoute-t-il, on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit d'une action concertée tendant à nous causer les plus grandes difficultés.

Après avoir expliqué en quoi consiste l'opération du surempilage et celle de l'ajustement, puis fait allusion aux plaintes portées contre des maisons suisses pour atteinte à la loi antitrust américaine, M. Holenstein a conclu: « Nous continuerons de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation. De même que jusqu'ici nous agissons en étroite collaboration avec les représentants de l'industrie horlogère et entrepreneurs auprès des autorités américaines toutes les démarches qui s'imposent. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour défendre nos intérêts et ceux de notre industrie horlogère, vitale pour l'économie du pays. »

M. Rosset s'est déclaré satisfait de la réponse du chef du Département de l'Economie publique, sur quoi la séance fut levée.

Pâtisserie FLUCKIGER

Nous informons notre honorable clientèle, que pour cause de réparations, notre magasin sera fermé du 22 Octobre au 6 Novembre

CALCIUM-SANDOZ



en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient

SOCIETE DES AUTOBUS DU NORD (S.A.E.)

Reg. Comm. A. 30139

TRANSPORTS

- PAR FOURGONS FERMES pour marchandises délicates
- PAR CAMIONS A PLATEFORMES pour marchandises générales
- PAR CAMIONS CITERNES pour produits pétroliers
- SERVICE SPECIAL pour le Transport de Colis lourds et volumineux

ALEXANDRIE: Direction Générale Téléphone: 71438 71436 - 37

Branches Transports Téléphone: 28731-2, 21227

KOUBBEH: LE CAIRE Téléphone: 77788-4

AZHAR: LE CAIRE Téléphone: 77783-4

SUEZ: Téléphone: 2411

PORT-SAID: Téléphone: 8754

ISMAILIA: Téléphone: 2330

JACOT - DESCOMBES & Co.

BLAGINI, BUCHTER & Cie. Succrs.

ALEXANDRIE: 7, Rue Sidi Metwalli - Tél. 27.227-27228 LE CAIRE: 37, Rue Soliman Pacha - Téléphone: 53.959

BROWN BOVERI Machines et Appareils électriques - Turbines à vapeur - Chaudières - Velox - Centrales - Transformateurs - Moteurs - Soudure à l'arc - Traction électrique.

SCHLIEREN Ascenseurs - Monte-charge.

LANDIS & GYR Compteurs électriques

L. de ROLL Equipements pour la métallurgie, les industries chimiques, etc.

BUHLER FRERES Machines de meunerie

HARTMANN & BRAUN Instruments de mesure

MICAFIL Matériel isolant

SOCIETE SUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET MACHINES Moteurs diesel, machines à vapeur et compresseurs.

PROJETS D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES, THERMIQUES ET FRIGORIFIQUES - ELABORATION DE DEVIS - EXPERTISES - INSPECTION - SURVEILLANCE

DEWAR'S WHISKY

ATELIERS DE CONSTRUCTION OERLIKON ZURICH-OERLIKON (SUISSE)

Equipements électriques complets pour la production, distribution et utilisation de l'énergie électrique Turbines à vapeur et à gaz, compresseurs. Electrochimie, traction électrique. Moteurs, interrupteurs, soudure à l'arc, etc...

Emile Haefely & Cie SA Bâle-Suisse

Condensateurs, matériel isolant. Plate forme d'essais haute tension. Transformateurs de mesure et de puissance. Rebobinage de transformateurs et machines tournantes

SODECO Société des Compteurs de Genève

Moteurs électriques monophasés, triphasés, à pré-aliment, etc... Télétype, compteurs d'impulsion. Distributeurs automatiques, etc., etc.

Agents Exclusifs pour l'Egypte:

SOCIETE OERLIKON POUR LE MOYEN-ORIENT (S. à r. l.) BRANCHE D'EGYPTE AVEC BUREAU TECHNIQUE ET SERVICE DE MONTAGE 28, Rue Adly Pacha - Le Caire. - B.P. 802. - Tél. 76860 - R. C. C. 87701

Les algues viennent (déjà) au secours de l'humanité

Au cours du premier demi-siècle, la population du globe a presque augmenté de un milliard d'habitants. Elle atteint aujourd'hui plus de 2.600 millions d'unités.

Chose curieuse, cette population est en régression dans les rares pays à l'abri des guerres et du froid, au contraire, dans les pays qui connaissent les conflits et les famines.

Les Etats-Unis, comme la Russie, ont vu en ce dernier demi-siècle leur population s'accroître de 75 millions d'habitants. En Europe, l'Italie bat tous les records avec un supplément de 14 millions d'âmes. La France elle-même, dans les dix dernières années de l'après-guerre, compte 2 millions d'habitants de plus.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les guerres tuent relativement peu. Malgré les progrès de la médecine, ce sont surtout les maladies qui alimentent les cimetières, et, parmi elles, viennent en tête les maladies de cœur et des vaisseaux sanguins, puis le cancer, toujours invaincu, la syphilis, les affections pulmonaires.

Plus la vie est, malgré tout, si longue, on le doit à l'hygiène autant qu'aux antibiotiques.

Dans les pays civilisés, la durée de la vie humaine, qui était de 40 ans en 1820, est actuellement de 66 ans pour l'homme et de 61 ans pour la femme.

Il y a 2.000 ans, on ne comptait sur la terre que 300 millions d'hommes. En 1850, il y en avait quatre fois plus, soit 1.200 millions. Aujourd'hui, ce chiffre a largement doublé.

Non seulement la population du globe croît, mais elle progresse de plus en plus vite. Si l'on en croit les spécialistes, elle sera de 3.500 millions en 1980 et de près de cinq milliards d'habitants en l'an 2000.

A ce régime, il y aura dans trois siècles quinze milliards d'êtres humains sur la terre. Rien n'arrête cette sensationnelle progression, ni les guerres, ni les famines, ni les épidémies (de plus en plus rares).

Cet accroissement a lieu surtout dans les pays sous-alimentés. D'ici l'année 1980, l'Inde comptera 230 millions de bouches de plus à nourrir; la Chine 200, la Russie 100, les Etats-Unis 50 et la France six millions seulement.

Or, notre planète est déjà surpeuplée. La terre n'arrive pas actuellement à nourrir tous ses habitants. Plus de 800 millions d'entre eux ne mangent pas à leur faim, 800 millions de trop!

On est en droit de se demander comment on fera dans trois siècles pour nourrir une population fantastique de 15 millions d'unités? Et cela d'autant plus que les déserts s'étendent avec l'érosion qui transforme de nouvelles terres.

Jusqu'ici, l'homme de science a vainement essayé de reproduire le mécanisme qui permet aux plantes vertes de créer de l'amidon, des protéines et des sucres, en partant simplement de l'eau et du gaz carbonique de l'air, et ceci grâce à l'absorption de la lumière solaire par la chlorophylle.

Le Dr. Arnon, de l'Université de Californie, a bien fait faire à la Science un timide pas dans cette voie merveilleuse qui livrerait à l'homme tous les secrets de la photosynthèse, le mettant pour toujours à l'abri de la famine. Mais la nature exclusive risque de garder longtemps encore ce magique pouvoir.

Seule, dès maintenant, la mer peut libérer l'humanité de cette hantise permanente de famine. Jusqu'ici, de timides essais ont été faits. Ils indiquent la voie à suivre...

Des champs et des usines pour les algues

Au moyen-âge, les pays du nord de l'Europe - les Britanniques, Scandinaves, Islande - consommaient certaines algues en grandes quantités. Il n'y a pas si longtemps encore, les Bretons se régalaient des gélées d'algues, dégustées avec un savoureux pain de varech.

En Europe, ces pratiques sont en voie de disparition et seules, les populations côtières les plus pauvres consomment encore des algues, en condiments, en potages ou même en salades. En Ecosse on sert encore aux touristes avides de couleur locale une salade cuite d'Alaria Esculentum.

Seuls, l'Extrême-Orient, la Chine, le Japon et les Iles du Pacifique continuent à utiliser en grand les algues dans l'alimentation. A dire vrai, les Chinois ne mangent pas les algues fraîches, pas plus que les Japonais d'ailleurs. Le plus souvent, des industries spécialisées les font bouillir, les séchent et les compriment. On les retrouve dans le commerce sous l'aspect de larges tablettes vertes ou brunes. Il ne s'agit pas de la fameuse algue Kombu à base de laminaires et qui se mange cuite avec le poisson, le riz ou la viande.

Matière première industrielle

L'industrie en fait aussi bon usage. Dès le 17ème siècle, les cendres de varech ou «soudes» étaient utilisées pour la verrerie et la savonnerie. Et lorsque, en 1813, Courtois découvrit l'iode dans les cendres de goémon, l'industrie des soudiers connut un essor sans précédent.

Le goémon est utilisé pour la préparation de « l'alginate », produit à grande viscosité dont les applications ne cessent de s'étendre.

On en retire également les sels de potasse, principalement du chlorure de potassium, des sels de magnésie et de chaux, du brome et de l'iode. Certaines usines bretonnes ne considèrent l'iode que comme un sous-produit de la fabrication des aliments pour le bétail et des algines extraites des laminaires.

Sorte de gélatine extraite d'une algue marine de l'Inde, l'agaragar est en Orient à la préparation d'une confiture un peu particulière. Les Occidentaux préfèrent l'employer dans l'industrie pour l'appât de certains papiers et étoffes et dans les laboratoires comme milieu de culture pour les microbes.

En Irlande, les algues sont employées avec succès dans l'alimentation du bétail. Pendant la dernière guerre, en beaucoup d'endroits, elles permirent de remédier à la pénurie de fourrage.

Mais c'est en agriculture qu'elles trouvent le plus intéressant débouché, soit comme engrais, soit lorsqu'elles sont desséchées comme litière.

Les populations riveraines de l'Océan et de la Manche utilisent surtout le goémon, qui appartient au genre fucus comme engrais.

Les Japonais cultivent les algues dans de véritables prairies marines découvertes à marée basse et d'où émergent des piquets de bambous supportant les fagots de broussailles et où se fixent les spores flottantes. La récolte se fait en février et en mars.

Par un habile repiquage, ils ont réussi à améliorer considérablement le rendement. Malheureusement la production n'arrive pas à satisfaire tous les besoins.

Il existe une véritable jungle de l'Océan. Plus ou moins continue, cette forêt sous-marine prend surtout de l'extension au large des côtes de Californie. Là, à 10 et jusqu'à 20 mètres de profondeur, on trouve les algues les plus grandes du monde. Les tiges atteignent parfois une longueur de 50 mètres et le feuillage est aussi épais que celui des séquoias.

Les tiges, très souples mais résistantes, sont maintenues verticales par de doubles rangées de vésicules et, dans certains cas, par un énorme flotter.

Il s'agit d'algues vivaces ou annuelles couvrant des centaines de kilomètres carrés.

Chaque année, on les moissonne très facilement. On utilise pour cela un chalanda à varech possédant à l'avant, en plan incliné, une lame de trois mètres. Une courroie sans fin amène la récolte au bateau, dont la capacité varie de 300 à 500 tonnes. Ces algues du Pacifique sont les seules au monde à pouvoir se moissonner à la machine.

A l'usine, on en tire par la suite de la potasse (pendant la première guerre mondiale, elles permirent de remédier aux potasses allemandes qui faisaient défaut), de l'acétone, de l'acétate de calcium.

D'autres usines existent au Canada, au Brésil, en Indonésie et au Japon, et qui traitent aussi d'énormes quantités d'algues pour en tirer de nombreux produits chimiques et, notamment, de la cellulose, qui est à la base de la fabrication du papier.

Pour le moment, ces usines traitent les espèces sauvages. Mais, dans les laboratoires, les biologistes opèrent les premières sélections, les premières hybridations. Ils cherchent à obtenir de nouvelles espèces ayant une moindre teneur en eau et une plus grande richesse en sels minéraux (sels de potasse, iode, brome, etc.)...

ROGER MAY. (Journal du Matin.)

Après treize années de souffrances, Fred Cornell découvrit le trésor le plus fabuleux de la terre, mais il ne vécut pas pour en dépenser un centime car il fut l'homme le plus malheureux de la terre

Quelque part dans le «bush» Sud-Africain, se trouve un véritable entrepôt d'or et de diamants, à la disposition de l'aventurier qui réussira à l'y prendre l'affaire au point où l'a laissée, il y a plus de vingt-sept ans, l'homme le plus malchanceux du monde.

En 1909, un anglais nommé Fred Cornell quitta Londres et prit le bateau pour l'Afrique du Sud. Cornell, dont le succès dans les affaires avait été plutôt modeste, espérait réussir un gros coup dans les fabuleux champs de diamants Sud-Africains, puis venir se retirer en Angleterre dans le luxe et le confort qu'il estimait dûs à tout véritable gentleman britannique.

Cornell parvint jusqu'à la Vallée de Koa, une faible dépression de la Côte Nord-Ouest, entre Springbok et Goodhouse. C'était l'endroit le plus infernal que l'on puisse imaginer. La température y montait jusqu'à 65 degrés dans la journée et il n'y avait pas d'eau potable. La région n'était parcourue que par quelques «bushmen» ou hommes de la brousse, armés de flèches empoisonnées.

Après quelques mois de séjour dans cette contrée désolée, Cornell tomba sur une piste qu'il pensait devoir le conduire à la fortune. Les premiers échos de l'histoire lui parvinrent lorsqu'il visita Pella, une mission installée sur les bords de la rivière Orange. Les missionnaires lui parlèrent de bushmen sortant du désert en rapportant des pépites d'or et des diamants roses et bleutés de toutes les descriptions. Très intéressé, Cornell se mit à compiler févreusement les vieilles archives de Pella, dans lesquelles il finit par découvrir une ancienne et grossière carte de la Vallée de Koa, qu'un missionnaire avait exploré plusieurs centaines d'années auparavant.

Les mines du Roi Salomon

Sur cette carte était figurée une caverne avec une indication mystérieuse que les missionnaires lui dirent se rapporter au Roi Salomon. Il est probable que celui-ci préleva une grande partie de ses trésors dans cette région. Les écritures bibliques n'indiquent pas qu'il descendit si loin vers le Sud, mais d'autres sources le laissent supposer. Il avait l'habitude d'envoyer des expéditions en quête de butin, et de faire entasser celui-ci dans un dépôt jusqu'à ce qu'il soit suffisamment important pour que l'expédition puisse rentrer triomphalement dans son royaume. Il est très probable que ses légions aient été prises dans une embuscade par les indigènes et qu'elles furent exterminées avant de repartir avec les trésors accumulés.

Dans la fièvre de la découverte, Cornell commença à établir les plans d'une expédition par laquelle il espérait moissonner des milliards. Des obstacles innombrables se dressaient sur sa route. Il ne s'agissait pas seulement du climat impitoyable et du terrain presque impraticable. La loi était aussi à considérer. Il était formellement interdit de poser simplement le pied sur le terrain où était supposé se trouver le trésor. Cinq ans de prison attendait celui qui était pris sur les territoires diamantifères. Mais, pour Cornell, tout ceci n'était qu'un ensemble de considérations secondaires, il partit pour le désert.

Treize ans de recherches

Pendant treize ans, Cornell rechercha la caverne dans l'enfer du désert. Il subit toutes les maladies, fut plusieurs fois sur le point de mourir de faim, et il était à la veille d'abandonner lorsqu'un jour de

Mars 1923, il trébucha dans sa marche et faillit tomber, teta la première dans un puits béant dissimulé par les buissons et les rochers. Fasciné par la fraîcheur noire des profondeurs, Cornell s'aperçut en consultant sa carte qu'il était en train de contempler l'entrée de la caverne au trésor.

Bien que malade et affaibli, Cornell était enthousiasmé. Il dessina un croquis sommaire de l'emplacement du puits et entreprit une marche de huit cents kilomètres vers Le Cap, où il espérait trouver des informations complémentaires sur la grotte et sur la région. Mais une recherche consciencieuse des archives ne fit ressortir aucune mention du trésor. Une enquête discrète auprès des hommes qui étaient réputés connaître parfaitement le territoire. Aucun d'eux n'avait entendu parler de la caverne. Satisfait sur ce point, Cornell déchira la carte. Il connaissait l'emplacement du puits et il désirait conserver l'information pour lui seul jusqu'à ce qu'il puisse trouver un associé qui l'aiderait à retourner dans le désert et à y déterrer le trésor.

Cornell trouva ce compagnon en la personne d'un hollandais de deux mètres de haut nommé Gers du Toit. Les deux hommes convinrent de partager à égalité le butin qu'il pourrait ramener, et après s'être munis de cordes, d'eau et de nourriture, ils se mirent en route.

Vipères et scorpions

La malchance les accabla dès le départ. Du Toit fut mordu par une vipère et ne fut sauvé que par l'intervention rapide de Cornell qui entama profondément la morsure et aspira le venin. Il dut ensuite traîner le Hollandais déclinant jusqu'à Uppington, à cinq cents kilomètres de là, pour le faire soigner par un docteur et cela leur fit perdre tout un mois. Peu après, Cornell était mordu par un scorpion et c'était au tour de Du Toit de l'opérer de la même façon, puis de l'aider à marcher encore une fois jusqu'à Uppington. De retour dans le désert, ils furent découverts par la police montée sur chameaux et jetés en prison pour six mois. C'en était assez pour Du Toit qui se retira de l'entreprise, laissant à Cornell seul face au désert.

Cornell réussit à trouver un autre partenaire, Koo van Blerk. Ils reprirent tout deux la route de la grotte. Van Blerk était un homme qui avait une considérable expérience du désert et Cornell était, cette fois, sûr de la réussite. Ils achetèrent deux vieux chevaux dans une ferme qui se trouvait déjà à cent dix kilomètres au delà de la Vallée, et il menèrent bon train avec leurs montures jusqu'au jour où le cheval de Cornell, effrayé par un serpent, le précipita sur un rocher. Cornell s'en tira avec trois côtes cassées et une semaine de repos à la mission de Pella. Les deux associés repartirent enfin et parvinrent sans nouvel incident vers le puits au trésor.

Ceci se passait en 1928. Il y avait près de vingt ans que Cornell était arrivé en Afrique. Il avait enfin l'impression que toutes ces années de souffrances et de privations allaient enfin porter leurs fruits.

Des tonnes de diamants

Le lendemain de leur arrivée, Cornell et Van Blerk fixèrent une corde de cent mètres autour d'un arbre, Cornell entreprit la descente dans le puits. Il toucha le fond à vingt mètres environ et commença à exploiter la caverne avec une lampe de poche. Apercevant des entrées de tunnels tout autour de lui, il choisit le plus grand et y pénétra à quatre pattes. Le tunnel était si bas par endroit qu'il devait progresser en rampant à plat ventre. Il resta dans le puits pendant trois heures et donna à Van Blerk le signal de la remontée. « Je crois que nous y sommes », dit-il à son camarade, « regarde ». Il fouilla dans ses poches et en sortit des poignées de pépites d'or, de gros diamants et autres pierres précieuses. « Et il y en a encore », ajouta-t-il en jubilant, « des tonnes de ces cailloux. Nous sommes des hommes riches ».

Van Blerk caressa du doigt les joyaux étincelants que Cornell lui avait mis dans la main. Il faut que j'aie en chercher quelques-uns moi-même, avant que nous repartions. Tout de suite ! Il se passa la corde autour du corps et commença à se laisser descendre lui-même. Mais dès qu'il eut pesé de tout son poids, la corde cassa et il tomba en tourbillonnant dans le puits, hurlant désespérément dans sa chute. Cornell entendit un affreux bruit sourd lorsque son camarade s'écrasa sur le sol. Il projeta dans le puits le rayon de sa lampe é-

lectrique et comprit que Van Blerk était mort. Essayer de redescendre tout seul était un trop gros risque. Cornell dut replier bagages et retourner à Uppington.

Il venait de localiser un trésor dépassant l'imagination humaine et, tout en retournant vers la civilisation, il commençait à calculer comment il parviendrait à la faire sortir du territoire. Il lui faudrait de l'aide et des capitaux. Le plan idéal, décida-t-il, serait de trouver une ferme quelconque près du Cap, de laquelle un avion pourrait voler vers la caverne et revenir sans avoir à refaire le plein d'essence. Partant de cette idée, il passa trois à chercher cette ferme : il la trouva finalement à Paarl, à cinquante-cinq kilomètres du Cap. Pour obtenir l'accord du vieux fermier, Isaac de Beer, Cornell lui déclara qu'il faisait de la contrebande et qu'il désirait utiliser ses terres comme champ d'atterrissage. Il lui fit aussi présent d'une pépité d'or, en lui promettant d'autres par la suite. Le fermier donna son agrément, la contrebande étant d'ailleurs à l'époque un métier considéré comme très honorable dans la région.

Les financiers de Londres

Cette partie de son plan étant réglée, Cornell retourna en Angleterre pour y chercher les concours financiers nécessaires et se procurer un avion. Il avait l'intention de transporter les diamants depuis la caverne jusqu'au Cap, puis de la vers le Nord-Est, dans le Mozambique, où il pourrait atterrir en toute sécurité dans la brousse, puis marcher jusqu'à la ville de Laureço Marques, d'où il prendrait un bateau à destination de l'Europe en emportant son butin.

Deux mois plus tard, Cornell arrivait à Londres. Il visita plusieurs amis et leur résuma ses propositions : il était prêt à verser 20 o/o sur la prise totale de la caverne, en plus du remboursement des 5.000 livres qu'il sollicitait. L'un de ces amis, nommé Cartwright, un homme très fortuné, proposa de lui prêter, non pas les 5.000 livres demandées, mais 10.000, afin qu'il puisse engager un pilote professionnel et équiper complètement l'expédition.

Cartwright et Cornell prirent rendez-vous pour le lundi matin suivant dans le bureau du notaire de Cartwright, où Cornell devait recevoir l'argent et signer un contrat par lequel il s'engageait à le rembourser en y ajoutant 15 o/o de tout ce que l'entreprise rapporterait, en or ou en pierres précieuses. Cornell était au comble de ses vœux. Le pourcentage était même inférieur à celui qu'il pensait avoir à payer.

En sortant de chez Cartwright, il se rendit directement à la Compagnie Télégraphique de l'Est pour envoyer un télégramme à son seul ami du Cap, un homme qui lui avait souvent prêté de l'argent pour s'acheter de la nourriture pendant ses recherches dans le désert. Comme il sortait du Bureau du Télégraphe, un employé de la Compagnie qui se rendait dans la même direction que Cornell lui proposa de l'emmener dans son side-car. Cornell accepta avec plaisir.

Arrivé en face du « Middlesex Hospital », le conducteur de la machine fit un brusque écart pour éviter un piéton qui s'était jeté aveuglément en travers de sa route. Le piéton leva instinctivement le bras pour se protéger la face, et son coude frappa Cornell à la tempe. Cornell s'écroula, sans connaissance. Il fut transporté à l'hôpital, mais, étant revenu à lui, il insista pour être ramené à son hôtel. Il se coucha tout habillé, et lorsque le valet de chambre lui porta son café le lendemain matin, il était à nouveau inanimé. Transporté d'urgence à l'hôpital, il mourut sur la table d'opération sans avoir repris conscience, tué par un coup de coude dans une rue de Londres après avoir échappé pendant vingt ans à tous les dangers du plus terrible des déserts africains.

Le lundi matin, Cartwright attendit vainement Cornell. Il fut d'abord désappointé à l'idée d'avoir été victime d'une plaisanterie, mais son désappointement se changea en une amère déception lorsqu'il apprit la mort de Cornell par les journaux du matin, car le secret de Cornell était mort en même temps que lui. L'or, les diamants et les rubis qu'il avait apportés à Londres furent vendus au profit de sa veuve, mais ils furent d'abord expertisés. L'or était différent de celui que l'on trouve dans les zones aurifères connues de l'Afrique du Sud, les diamants étaient différents de ceux que l'on extrait des champs de diamants du Cap, et l'Afrique du Sud n'avait jamais livré aucun rubis.

L'appel des morts

Depuis ce jour, plus de cent aventuriers sont morts sur la terre des bushmen en recherchant le trésor découvert par Cornell. En 1949, Hendrik Osborn et Jean du Preez, âgés tous les deux de trente-cinq ans, entrèrent dans le désert à la recherche du trésor de Salomon. Six mois plus tard, du Preez était découvert par une patrouille, errant près du Fleuve Orange, complètement fou. Il fut incapable de rendre compte de ce qui s'était passé et de dire ce qu'était devenu son compagnon.

En 1952, trois hommes pénétrèrent dans le bush pour tenter de redécouvrir le puits de Cornell : John Holland trente ans, Peter Campion, vingt-huit ans et Arthur Rust, trente et un ans. Ils étaient parfaitement équipés pour faire face à toute éventualité. Deux semaines plus tard, Rust arrivait en titubant à la mission de Pella, écorché vif par le soleil, les lèvres fendues et tence... aucun, sauf Fred Cor-saignantes, avec une histoire neil.

d'horreur et de mort. Ses amis avaient été victimes des serpents et avaient succombé sans qu'il puisse rien faire pour les secourir. Leurs corps n'ont jamais été retrouvés.

En 1953, deux hommes, Martin Clark, cinquante ans, et Andrew Rall, trente-neuf ans, partirent à leur tour à la chasse au trésor. Dix jours plus tard, un indigène signalait à la police d'Uppington deux cadavres qu'il avait aperçus dans le désert.

Et l'appel des morts se poursuit ainsi d'année en année. Quelque part sur cette terre désolée se trouve la fortune. Peut-être le trésor du Roi Salomon ou simplement une fortune cachée par l'un des premiers explorateurs hollandais, mais en tout cas, une fortune entendue avec une malediction. De tous ceux qui sont partis à sa conquête, la plupart ont renoncé, un mort atroce, mais aucun n'est revenu avec une preuve tangible de son existence... aucun, sauf Fred Cor-saignantes, avec une histoire neil.

Caledonian Insurance Company, HEAD OFFICE: EDINBURGH, SCOTLAND, FOUNDED 1805. A PRIVATE UNDERTAKING UNDER LAW No. 156 OF 1950 REGISTERED SUB No. 87 ON 25th SEPTEMBER 1952. All classes of insurance transacted. Alexandria Branch Office: 23, Bld. Saad Zaghloul, Telephone 27104 R.C.A. 21579. Cairo Agency: 9, Rue Chérifin 1st floor Rolin Bldg (opposite the Exchange), Telephone 76423 R. C. C. 68226. & Agencies throughout the Near East

IONIAN BANK LIMITED FONDÉE EN 1839. CAPITAL AUTORISÉ £ 1.000.000 CAPITAL SOUSCRIT £ 600.000 FONDS DE RÉSERVE £ 400.000. DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE: ALEXANDRIE - 7, Rue Adib R.C. 374. SUCCURSALE AU CAIRE: 106, Rue Mohamed Bey Farid. - R.C. 75951. AGENCES EN EGYPTE: BENI-SOUËF, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, TANTAH, ZAGAZIG. LONDRES - GRECE - CHYPRE

The Tractor & Engineering Co. S.A.E. (Incorporating MOSSERI, CURIEL & Co.) ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire LE CAIRE: 18, Rue Emad el Din AGENTS DES MAISONS: W. H. ALLEN, SONS & Co. Ltd. - Bedford GWYNNE'S PUMPS Ltd. - Londres THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. - Londres.

KHEDIVAL MAIL LINE FOR HAPPY HOLIDAYS. Prochains départs d'Alexandrie pour: s/s "Nefertiti" les jeudis à midi 18 Octobre, 1er, 15 et 29 Novembre. s/s "Mohamed Aly el Kébir" Début Novembre. s/s "Mohamed Aly el Kébir" Début Novembre. s/s "Arman" le 23 Octobre. Services réguliers par les s/s "Tair", "Talodi", "Isis". ALEXANDRIE: Administration: 1, Rue Mouton, le Pacha, Téléphone 21423. Bureaux des Passages, 1, Rue Fouad Téléphone 20824. LE CAIRE: 26, Sh. Chérif (Immeuble "Immobilier") - Téléphone 46322. SUËZ: "Khedivial Mail Line", - Téléphone 3981. PORT-SAÏD: "The English Coaling Co. Ltd." - Tél. 3333 ET AUX PRINCIPALES AGENCES DE VOYAGES (R. C. A. 16708). Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628

MANŒUVRES LE RGT INF. 8 SE LANCE A L'EAU. Précédé d'un cours de cadres (marqué par des exercices de nuit), le cours de répétition du régiment neuchâtelois a eu lieu Le Rgt Inf. 8 est commandé par le colonel EMG Aymon de Pury, Cdt des Ecoles de recrues d'inf. de Lausanne. En présence du colonel div. Tardent, chef de la 2ème division un essai de transport par bateau a été tenté pour la première fois en Suisse, sous forme d'exercice tactique. Un ennemi supposé se concentrant à nos frontières ouest, la 2ème division devait se déplacer entre les trois lacs. Le Rgt 8 se portant au plus vite dans la région canal de la Broye, Chevroux, Avenches, Galmiz. Deux ports d'embarquement ont été choisis: Cortailod (Bat. 18, 2) et Auvernier (Bat. car. 2). La société de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat avait mis à disposition trois grandes unités et deux petites; deux d'entre elles